

Aménagement des espaces publics de Montréal



Réservoir du mont Royal, MTL04-25-15
Extrait du rapport d'inventaires archéologiques, 2004

Aménagement des espaces publics de Montréal

Réservoir du mont Royal, MTL04-25-15
Extrait du rapport d'inventaires archéologiques, 2004

Ethnoscop, 2005

Ville de Montréal

Illustration de la page couverture :

Le réservoir du mont Royal (*Sur le mont Royal, Montréal, Qc, vers 1878*, Musée McCord, VIEW-951.1)

Table des matières

Table des matières	i
Liste des figures.....	ii
Liste des photographies	iii
Liste des plans.....	iii
Liste des participants	iv
1.0 Introduction.....	1
1.1 Contexte administratif	2
1.2 Mandat et objectifs.....	2
1.3 Aire d'étude	2
2.0 Inventaire archéologique.....	3
2.1 Réservoir du mont Royal (MTL04-25-15)	4
2.2 Méthodologie.....	4
2.3 Résultats	5
2.4 Discussion	6
2.5 Potentiel archéologique	7
3.0 Conclusion et recommandations.....	23
Documents consultés	25
Annexes :	
Annexe A :	Extrait du rapport du Surintendant de l'aqueduc de 1872
Annexe B :	Répertoire des biens immobiliers
Annexe C :	Catalogue des photographies

Liste des figures

Figure 1	Extrait d'un plan de Sitwell de 1865-1871 sur lequel le monument à la mémoire de Simon McTavish est identifié comme étant un lieu de sépulture « burial ground » (BNQ, copie numérique, Fortification surveys, Sheet III, plan X, mont Royal) 8
Figure 2	Extrait d'un plan de Picton de 1886 illustrant le secteur du réservoir et le monument McTavish. (Contour Plan of Mount Royal Park, ANQM, P318, S8, P167) 9
Figure 3	Reproduction d'un plan détaillé du monument McTavish où l'on aperçoit l'emplacement de la tombe en plein centre. (ANQM, anonyme, vers 1861) 10
Figure 4	Profil stratigraphique de la sous-opération 4A, paroi sud 11
Figure 5	Profil stratigraphique de la sous-opération 4B, paroi est 12
Figure 6	Profil stratigraphique de la sous-opération 4C, paroi sud 13
Figure 7	Profil stratigraphique de la sous-opération 4D, paroi ouest 13
Figure 8	Photographie illustrant le réservoir du mont Royal vers 1900, sur laquelle on aperçoit une colonne surmontant probablement l'ouverture murée du côté est. (<i>Dans le parc du Mont-Royal, Montréal, QC, vers 1900</i> , Musée McCord, VIEW-2498) 14
Figure 9	Photographie prise en 1914 du monument commémoratif à Simon McTavish sur le flanc est du mont Royal. Ce monument est semblable à celui qui est représenté sur la figure 10. (<i>Monument McTavish, mont Royal, Montréal, Qc, 1914</i> , Musée McCord, VIEW-14103) 15
Figure 10	Gravure représentant le monument funéraire de Simon McTavish. Comme on peut le remarquer la colonne est différente de celle de la figure 8. (Christian Duncan, s.d., collection ANQ P318-2,28) 16

Liste des photographies

Photo 1	Mur mitoyen entre la propriété de l'hôpital Royal-Victoria et le parc du Mont-Royal (MTL04-25-15-D1-27) 17
Photo 2	Mur de support de la plate-forme sur lequel repose le monument commémorant le décès de Simon McTavish (MTL04-25-15-D1-33) 17
Photo 3	Ouverture murée dans le mur est de l'ancien réservoir (MTL04-25-15-D1-34) 18
Photo 4	Parement intérieur et surface dérasée du mur est de l'ancien réservoir (MTL04-25-15-D1-8) 18
Photo 5	Couche de résidus de combustion provenant d'un dépotoir et excavée mécaniquement dans les quatre tranchées (MTL04-25-15-D1-19) 19
Photo 6	Parement intérieur du mur nord de l'ancien réservoir dont la partie inférieure, sous le niveau de l'échelle photographique, est formée par la paroi rocheuse (MTL04-25-15-D1-13) 19
Photo 7	Sommet du mur ouest de l'ancien réservoir en partie recouvert d'un crépi localisé à quelques centimètres sous la surface (MTL04-25-15-D1-16) 20
Photo 8	Sommet du mur sud de l'ancien réservoir en partie recouvert d'un crépi localisé à quelques centimètres sous la surface (MTL04-25-15-D1-21) 20
Photo 9	Grandes dalles de grès vert sur le parement intérieur (côté gauche de la photo) du mur est de l'ancien réservoir (MTL04-25-15-D1-7) 21
Photo 10	Paroi rocheuse au nord du monument commémoratif à Simon McTavish dans laquelle on remarque des traces de débitage (MTL04-25-15-D1-35) 21

Liste des plans

Plan 1	Étude de potentiel et inventaire archéologiques de la période historique, escalier Peel 22
--------	---	----------

Liste des participants

Ville de Montréal

Claire Mousseau	Archéologue, Direction du développement urbain, Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine
François C. Bélanger	Archéologue, Direction du développement urbain, Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine
Daniel Chartier	Architecte du paysage, Direction des parcs, des espaces verts, des sports et des loisirs, Service de développement culturel et de la qualité du milieu de vie

Ethnoscop inc.

Jean Poirier	Coordonnateur et géomorphologue
Gilles Brochu	Chargé de projet en archéologie historique
Yanik Blouin	Archéologue assistant
Patrick Laurin	Historien
Jean Croteau	Archéologue géomaticien
Liliane Carle	Géographe cartographe
Armelle Ménard	Adjointe administrative et chargée d'édition
Marie-Ève Brodeur	Édition

1.1 Contexte administratif

Depuis maintenant une quinzaine d'années, la Ville de Montréal a développé des outils de gestion visant la protection des ressources archéologiques à l'échelle de son territoire. Plusieurs services municipaux sont appelés à intervenir dans le cadre de projets impliquant ce type de ressources. Le Service du développement culturel et de la qualité du milieu de vie, de la Direction des parcs, des espaces verts, des sports et des loisirs, est l'un d'entre eux. Chaque année, de nombreux travaux d'aménagement sont en effet réalisés dans les espaces publics municipaux parmi lesquels figurent les parcs-nature, les parcs métropolitains et les grands parcs urbains à l'échelle de l'île de Montréal.

Dans le cadre d'un appel public d'offres de services professionnels, la Ville de Montréal a donc retenu la firme Ethnoscop inc. afin de réaliser des études de potentiel et des interventions archéologiques sur les espaces visés par les travaux d'aménagement. Le contrat est octroyé à la firme d'experts en archéologie par le Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine, de la Direction du développement urbain, responsable de la coordination des différents mandats, en collaboration avec la Direction des parcs, des espaces verts, des sports et des loisirs.

1.2 Mandat et objectifs

L'intervention archéologique décrite dans le présent document fait partie d'un mandat regroupant une étude de potentiel et des inventaires archéologiques réalisés dans l'arrondissement historique et naturel du mont Royal, plus spécifiquement dans le parc Jeanne-Mance, autour du monument Georges-Étienne-Cartier et dans le flanc est du mont Royal. Cet extrait du rapport qui sera présenté ultérieurement fait état des résultats d'un inventaire archéologique réalisé dans le cadre du projet de reconstruction de l'escalier Peel dans le flanc est du mont Royal. L'intervention visait à confirmer la présence de vestiges archéologiques identifiés lors d'une évaluation sommaire du potentiel archéologique et associés à un ancien réservoir construit au XIX^e siècle. Les objectifs généraux de cet inventaire archéologique étaient d'assurer l'identification, la documentation et la protection des ressources archéologiques encore enfouies.

Les interventions archéologiques effectuées dans le cadre de ce mandat sont assujetties au permis de recherche archéologique 04-BROG-01 émis par le ministère de la Culture et des Communications du Québec.

1.3 Aire d'étude

Dans le cas des travaux réalisés dans le flanc est du mont Royal, l'aire d'étude comprend le tracé de l'ancien et du nouvel escalier Peel, entre le chalet du mont Royal et le chemin Olmstead, ainsi qu'un espace plus vaste localisé entre le chemin Olmstead et l'avenue des Pins, circonscrit au sud par la limite de l'aire des travaux et au nord par la limite du parc du Mont-Royal (plan 1). En ce qui concerne le présent extrait, son aire d'étude se limite à la zone à potentiel archéologique historique H1 qui englobe le périmètre de l'ancien réservoir (plan 1).

2.0

INVENTAIRE ARCHÉOLOGIQUE

2.1 Réservoir du mont Royal (MTL04-25-15)

L'évaluation du potentiel archéologique de la période historique, effectuée dans le cadre du projet de reconstruction de l'escalier Peel, a permis d'identifier la zone d'intérêt archéologique H1 (plan 1) associée à la présence d'un réservoir d'eau potable construit par la Ville de Montréal en 1872 (page couverture). Le Surintendant de l'aqueduc de l'époque décrit ainsi les circonstances de l'aménagement de ce réservoir :

« Les plaintes nombreuses de manque d'eau faites par les personnes résidant sur la rue Sherbrooke Ouest, et les rues et avenues au-delà qui y aboutissent ;- les demandes pressantes des citoyens qui demeurent sur le versant de la montagne, et qui ne sont pas approvisionnés par le réservoir actuel, ont induit le Comité de l'eau à construire un réservoir spécial sur un niveau plus élevé et munis des appareils nécessaires à pomper. Par ce moyen on espère donner aux tuyaux de la rue Sherbrooke et de ceux des rues au-delà, la pression d'eau qui se trouve actuellement affaiblie par la trop grande quantité absorbée par les concessionnaires des parties basses de la Cité. On calcule aussi que par ce moyen, les terrains dans cette partie de la Cité prendront de la valeur, à raison de l'érection d'un plus grand nombre de bâtisses que le manque d'eau avait sans doute empêché jusqu'à présent de s'y élever. » (annexe A)

L'inventaire archéologique, qui s'en est suivi, devait permettre de confirmer la présence de vestiges associés à ce réservoir et d'extrapoler l'emplacement de son pourtour sur le plan base actuel de la Ville de Montréal (plan 1). Le dossier historique préparé pour les besoins de la recherche archéologique a, de plus, permis d'attester que le monument funéraire commémoratif à la mémoire de Simon McTavish est présent sur les lieux de façon continue depuis le début du XIX^e siècle (figures 1 et 2). Il apparaît qu'à l'origine, ce monument indiquait l'emplacement de la tombe de ce dernier tel que le suggère un plan de 1861 (figure 3).

2.2 Méthodologie

L'intervention archéologique a débuté par le relevé des structures hors sol, localisées à proximité du monument McTavish, qui a permis d'obtenir une plus grande précision lors du travail de superposition des plans anciens représentant le secteur (plan 1). Ce relevé comprend l'extrémité ouest du mur entre la propriété de l'hôpital Royal-Victoria et le parc du Mont-Royal (4E, photo 1), le mur de support de la plate-forme supportant le monument McTavish (4F, photo 2) et une ouverture murée associée au mur est de l'ancien réservoir (4G, photo 3). Les résultats de ce travail de superposition cartographique ont mené à l'implantation de quatre tranchées visant à évaluer l'ancien réservoir (plan 1).

Ces tranchées portent les numéros de sous-opérations 4A, 4B, 4C et 4D en conformité avec le système d'enregistrement Tikal communément utilisé en archéologie québécoise. Dans le cas présent, l'opération (4) identifie l'intervention relative au réservoir, les trois opérations précédentes ayant été utilisées pour l'enregistrement des données de l'inventaire archéologique préhistorique (plan 1). La sous-opération, représentée par une lettre, particularise chacune des quatre tranchées tandis que le lot, identifié par un chiffre, constitue l'unité d'enregistrement de

base. Ce dernier désigne habituellement tout élément particulier rencontré : couche, lentille de sol, vestige structural, etc. Dans le cas présent, aucun sol n'a été identifié par un numéro de lot, étant donné que l'excavation s'est effectuée mécaniquement; seuls les vestiges structuraux mis au jour dans les tranchées portent ce type d'identification (annexe B). Les informations environnementales complémentaires ont toutefois été intégrées à chacun des profils stratigraphiques réalisés lors de l'enregistrement des vestiges (figures 4 à 7). L'emplacement des vestiges archéologiques et la localisation des tranchées ont fait l'objet d'un relevé d'arpentage dont les données ont par la suite été reportées sur le plan base de la Ville de Montréal (plan 1).

L'enregistrement Tikal est précédé par un code temporaire, développé par la Ville de Montréal, afin de localiser l'ensemble des interventions archéologiques effectuées sur son territoire, à l'extérieur des sites identifiés par un code Borden (ex : BjFj-97). Ce code temporaire se compose de trois éléments dont le premier réfère à l'année d'intervention (MTL04), le second identifie l'arrondissement municipal où ont lieu les travaux (25) et le troisième précise l'ordre dans lequel se déroule l'intervention archéologique dans ce même arrondissement (15). Ainsi, le code temporaire MTL04-25-15 indique qu'il s'agit de la quinzième intervention archéologique à se dérouler dans l'arrondissement Ville-Marie en 2004.

2.3 Résultats

Les quatre tranchées, excavées mécaniquement le 14 octobre 2004, ont permis de mettre au jour quatre sections d'environ 1,00 m de longueur de chacun des murs du réservoir (photo 4). Il est donc possible d'affirmer que pour l'essentiel le réservoir est préservé à son emplacement initial et que seuls quelques éléments associés à l'aménagement de la surface ont été dérasés (assises supérieures, crépi et base de soutien de la clôture métallique). L'intervention a de plus permis de constater qu'au moment de son abandon, l'ouvrage a été utilisé comme dépotoir public. Ainsi, une couche de résidus de combustion, qui contient de nombreux contenants en verre et en métal ainsi que des fragments de céramique, affleure sous la surface dans les quatre tranchées (photo 5). Enfin, il est intéressant de noter l'étanchéité, encore effective du réservoir, attestée par la présence d'une couche aquifère. Il n'a toutefois pas été possible de vérifier si le niveau de l'eau correspond au niveau du trop plein du réservoir ou à celui du dérasement de l'un des murs.

Chacun des murs du réservoir, construit en blocs de pierre calcaire, grossièrement ébauchés, comporte certaines particularités qui ont pu être observées. Ainsi, la partie supérieure du mur nord (vestige n° 2, annexe B) s'appuie directement contre la paroi rocheuse tandis que sa partie inférieure est formée par la paroi rocheuse elle-même (figure 5 et photo 6). Dans le cas des murs ouest et sud (vestiges n°s 3 et 4), leur partie supérieure est appuyée contre un remblai mis en place du côté extérieur du réservoir (figures 6 et 7, photos 7 et 8). Enfin, seul le mur est (vestige n° 1) est recouvert de grandes dalles de grès vert sur la partie supérieure de son parement intérieur (figure 4, photo 9). La qualité et l'état de conservation de ces dalles n'ont toutefois pu être documentées, étant donné l'accessibilité réduite des lieux. Fait à noter, les photographies anciennes consultées n'illustrent aucun matériau de finition sur les parements des murs du réservoir (page couverture et figure 8)

Dans le talus localisé à l'est du mur est du réservoir, on note également la présence d'un vestige hors sol, constitué d'une ouverture murée par de la brique jaune (photo 3). Cette ancienne porte

servait sans doute d'accès à une chambre de vanne surmontée d'une voûte en briques et située entre cette ouverture et le mur est du réservoir. C'est l'hypothèse que l'on peut poser en examinant une large cavité creusée dans le sol lors de l'effondrement de cette voûte. L'emplacement de cette cavité semble correspondre à celle d'une colonne en pierre dont la fonction pourrait être de camoufler l'arbre du cabestan qui actionnait l'ouverture de la vanne (figure 8). Cette colonne est distincte de celle érigée pour l'imposant monument funéraire à la mémoire de Simon McTavish (figures 9 et 10, photo 2).

2.4 Discussion

Sur le plan archéologique, trois commentaires s'imposent : 1) les affleurements rocheux, composés de marbre grenu (Williams et Jones 1981) et présents en contrebas du réservoir, portent quelques traces de débitage (photo 10); 2) la construction du mur mitoyen entre la propriété de l'hôpital et le parc comporte un grand nombre de pierres semblables à celles de ces mêmes affleurements rocheux (photo 1); 3) aucune de ces pierres n'est présente dans les quatre sections de mur du réservoir dégagées lors de l'inventaire. En outre, il est certain que la construction du réservoir a impliqué l'excavation d'un volume important de pierres de cette même formation rocheuse. Si l'échantillonnage des sections mises au jour est représentatif du mode de construction de l'ensemble du réservoir, pourquoi y a-t-il absence de ce matériau?

L'observation d'une carte géologique permet de constater que le réservoir a été construit tout juste au pied du Mont-Royal, à l'intérieur des limites de l'auréole de métamorphisme de contact. Les résultats des travaux de Williams et Jones sont à ce titre très instructifs. Ces derniers ont effectué une étude de distribution minéralogique sur le pourtour du mont Royal, permettant de cartographier l'extension maximale de l'auréole de métamorphisme de contact due à l'échange thermique entre le stock (le mont Royal) et la roche encaissante (le calcaire de Trenton).

Ainsi, le volume rocheux dégagé lors de l'excavation du réservoir ne semble pas avoir été réutilisé pour la construction des murs. On a plutôt opté pour un calcaire de carrière. Deux raisons d'ordre géochimique peuvent expliquer ce choix des ingénieurs de l'époque : l'absence de bancs de stratification et l'absence de calcin en surface de la pierre. Les roches carbonatées, dont fait partie la pierre calcaire utilisée entre autres comme matériau de construction, se caractérisent par leur formation en bancs stratifiés qui facilite leur extraction en blocs plus ou moins uniformes. Or, comme nous avons pu le constater, le volume rocheux excavé à l'emplacement du réservoir du mont Royal ne possède plus de bancs de stratification par suite de l'échange thermique survenu entre le stock et la roche encaissante. Le débitage de cette pierre a donc dû produire des blocs irréguliers qui ont pu être utilisés dans le blocage des murs; ce qui n'a toutefois pu être observé.

La présence de calcin n'a pu être confirmée sur la roche en place dégagée lors de l'inventaire archéologique. Le calcin qui est une modification naturelle de la structure superficielle des pierres carbonatées due à leur exposition prolongée aux eaux de pluie a cependant été observé sur les parements intérieurs en pierre calcaire du réservoir. Il consiste en la formation d'une enveloppe imperméable de 1 à 2 mm d'épaisseur, constituée d'environ 2/3 de carbonate de calcium et de 1/3 de sulfate de calcium. Cette particularité naturelle de la roche carbonatée est souvent mise à

profit par les maçons, en particulier pour l'imperméabilisation d'une structure. Il n'est donc pas surprenant d'en retrouver sur les pierres utilisées pour la construction des murs du réservoir.

2.5 Potentiel archéologique

Le rapport du Surintendant de l'aqueduc (annexe A) nous apprend qu'un contrat a été octroyé le 3 octobre 1872 pour permettre la construction d'un réservoir complémentaire au réservoir McTavish localisé au sud-est de l'intersection de la rue McTavish et de l'avenue Docteur-Penfield. Celui-ci devait permettre d'augmenter la pression d'eau dans les tuyaux d'alimentation des résidences de la rue Sherbrooke et des autres rues de la terrasse. En effet, il semble que la demande d'approvisionnement en eau du centre-ville hypothéquait une part importante de la pression d'eau du réseau en défaveur des zones situées au nord de la rue Sherbrooke.

Il était prévu au contrat que ce nouveau réservoir ait 200 pieds de longueur sur 80 pieds de largeur et une profondeur de 10 pieds, et qu'il puisse contenir pas moins d'un million de gallons d'eau. La recharge devait être effectuée par une pompe à vapeur installée au réservoir McTavish. Celle-ci devait avoir une capacité de 500 000 gallons par 24 heures afin de pomper l'eau jusqu'au nouveau réservoir, à 280 pieds plus haut, à l'aide d'une conduite maîtresse de 12 pouces de diamètre. Le rapport du Surintendant indique de plus qu'une section importante du tuyau de drainage en grès de 9 pouces est déjà mis en place, de même que la conduite d'alimentation de 12 pouces (probablement en fonte) sur une distance de 300 pieds du nouveau réservoir. Aucune donnée concernant les techniques de construction, les matériaux utilisés et le mode d'excavation n'est cependant mentionnée dans ce rapport.

Le fond du réservoir n'ayant pu être atteint à cause de la présence d'un sol gorgé d'eau, il a été impossible de mesurer la profondeur du bassin et la hauteur réelle des murs. On sait toutefois qu'il mesure 62,36 m (204,59 pi) de longueur sur 30,78 m (100,98 pi) de largeur, au niveau supérieur des murs. Il est donc plus large de 20 pieds que les dimensions prévues en 1872.

Aucun des éléments mécaniques liés au fonctionnement du réservoir n'a été dégagé au cours de l'inventaire archéologique. Il est toutefois à prévoir qu'ils sont toujours en place du côté est du réservoir. La découverte de ces pièces d'équipement permettrait de documenter la technologie mise en œuvre lors de la construction de ces ouvrages de génie civil qui sont parmi les premiers éléments constituant le réseau d'aqueduc de la Ville de Montréal, mis en place au cours du XIX^e siècle.

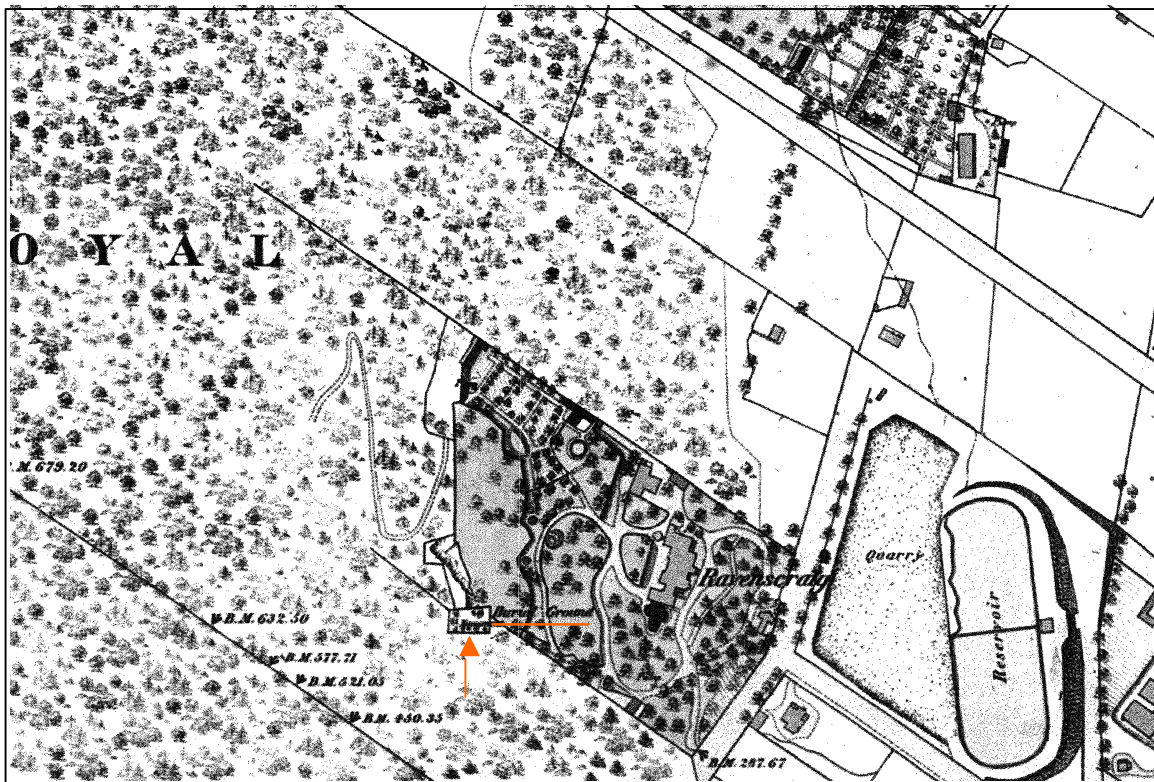


Figure 1 : Extrait d'un plan de Sitwell de 1865-1871 sur lequel le monument à la mémoire de Simon McTavish est identifié comme étant un lieu de sépulture « burial ground ». (BNQ, copie numérique, Fortification surveys, Sheet III, plan X, mont Royal)

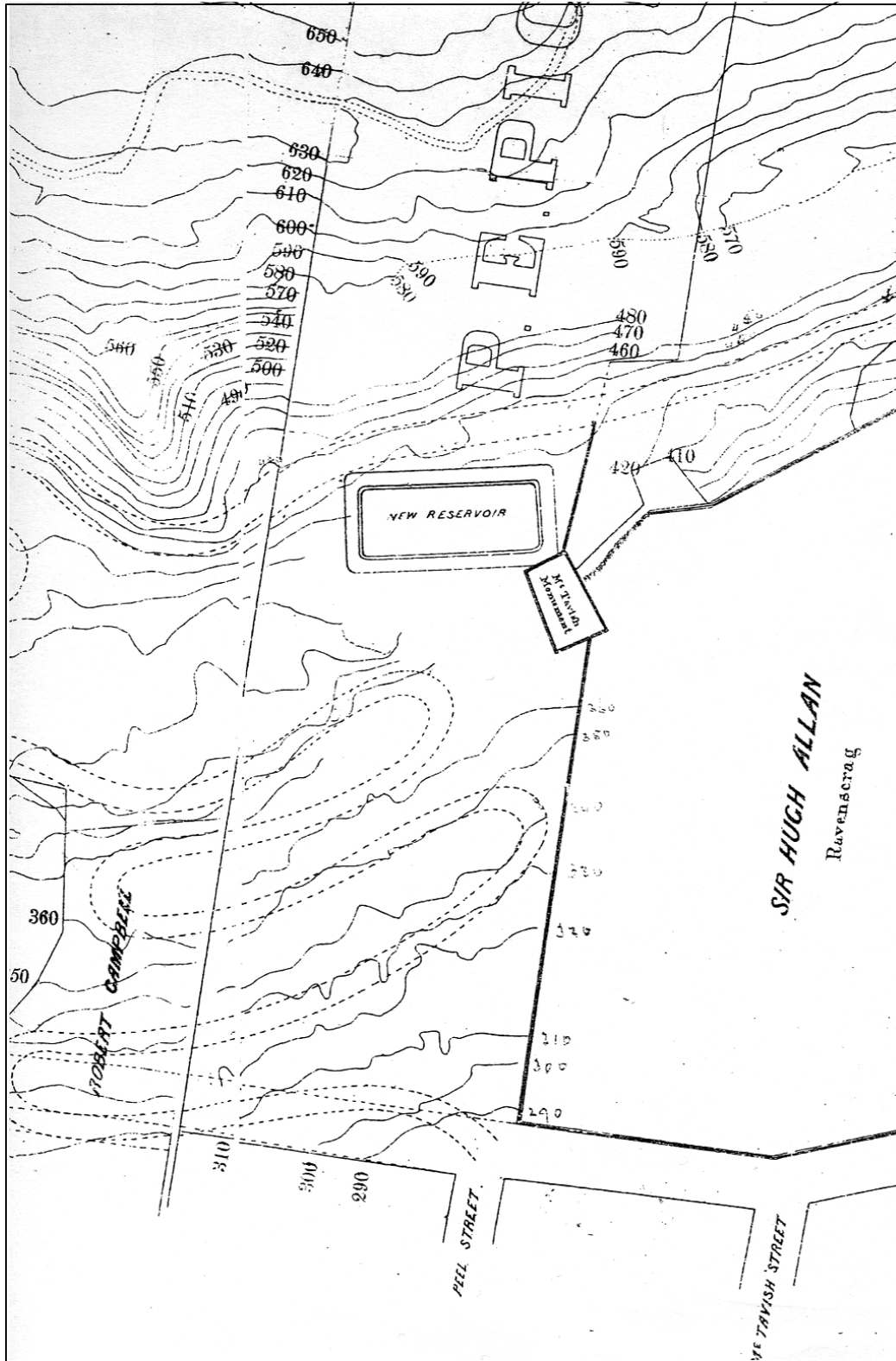


Figure 2 : Extrait d'un plan de Picton de 1886 illustrant le secteur du réservoir et le monument McTavish. (Contour Plan of Mount Royal Park, ANQM, P318, S8, P167)

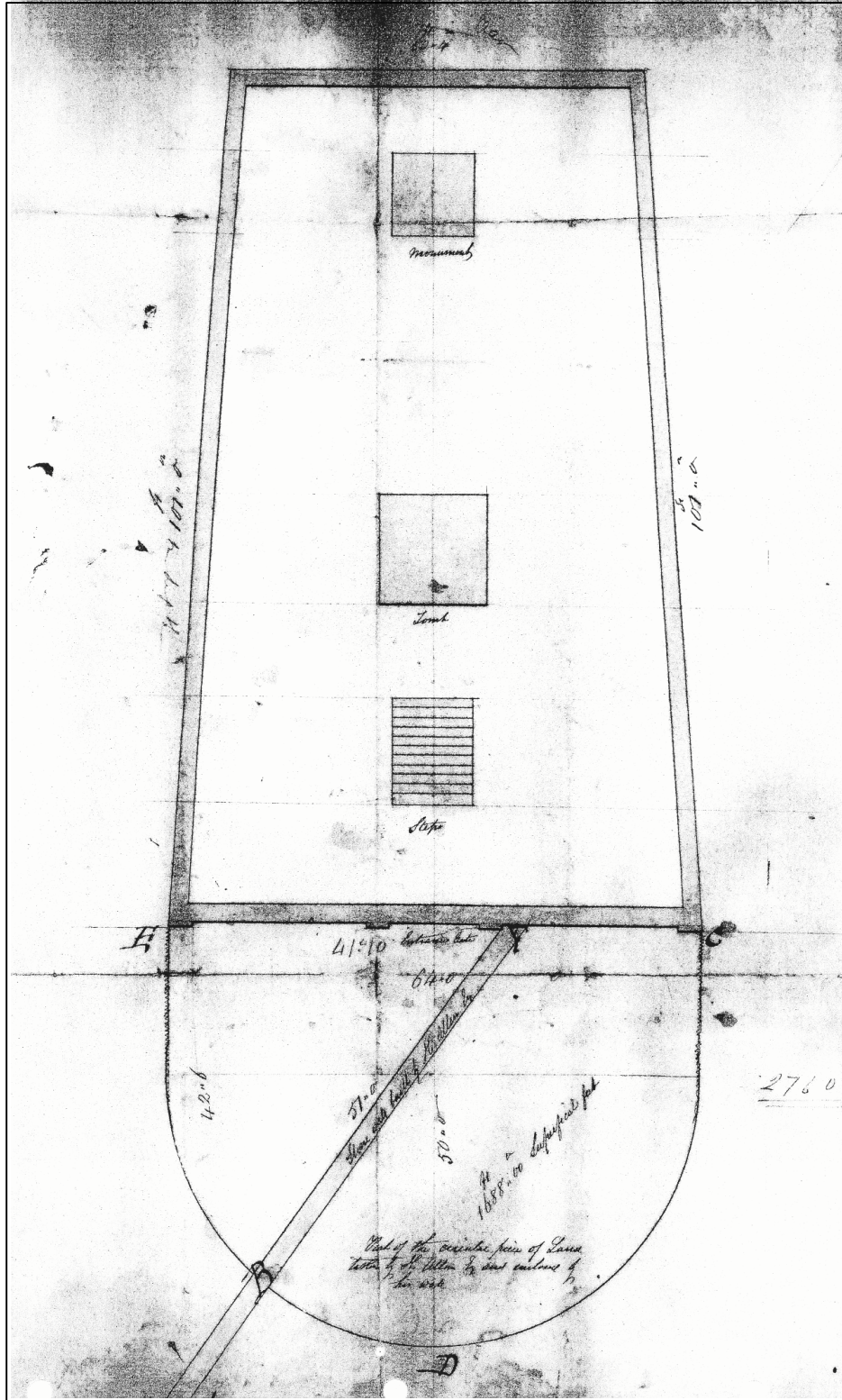


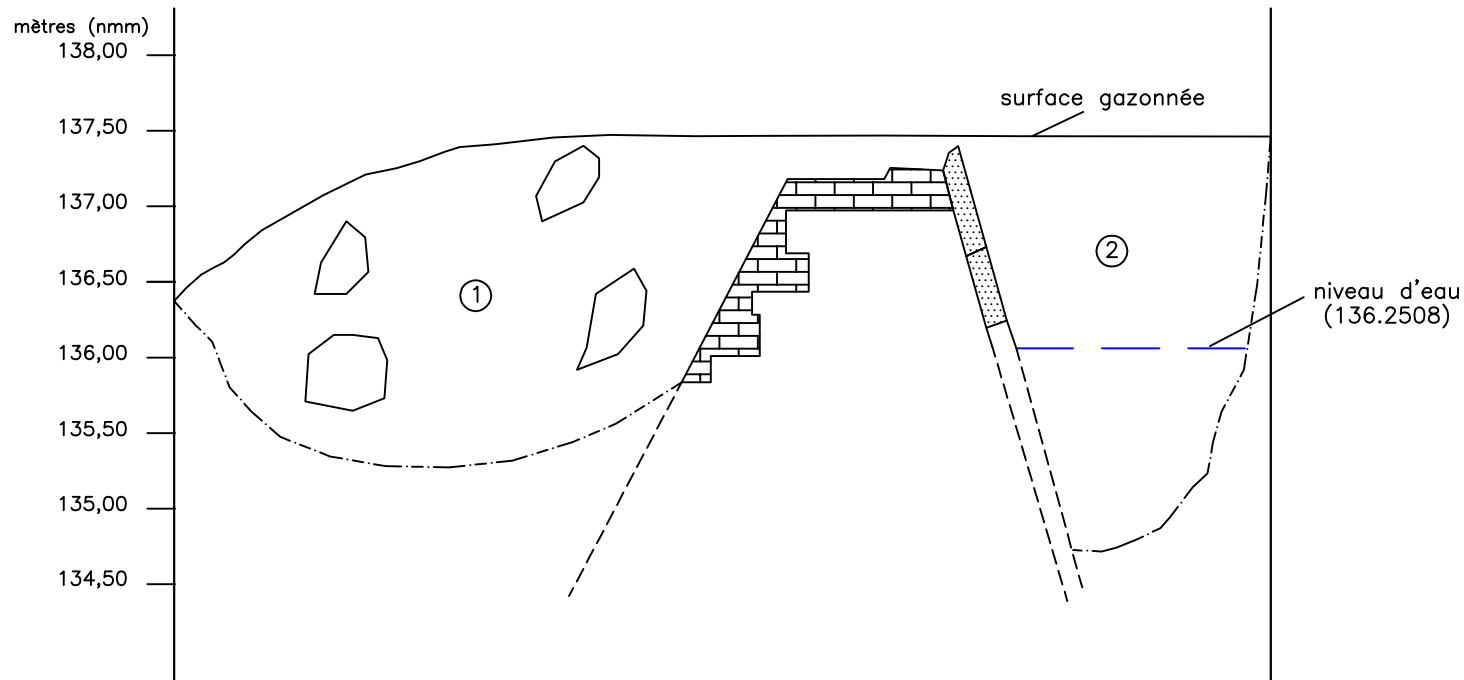
Figure 3 : Reproduction d'un plan détaillé du monument McTavish où l'on aperçoit l'emplacement de la tombe en plein centre. (ANQM, anonyme, vers 1861)



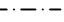
RÉSERVOIR-ESCALIER PEEL

MTL04-25-15

SOUS-OPÉRATION 4A, PAROI SUD

COUPE STRATIGRAPHIQUE



- ① Sable limoneux brun foncé, organique, assez compact, avec nombreux blocs de calcaire bruts et ébauchés
- ② Sol hétérogène. Sable limoneux brun foncé et dépôts de cendres, moyennement compact, avec nombreux déchets de verre, de céramique et de métal
-  Pierre calcaire
-  Dalles de grès vert
-  Limite d'excavation

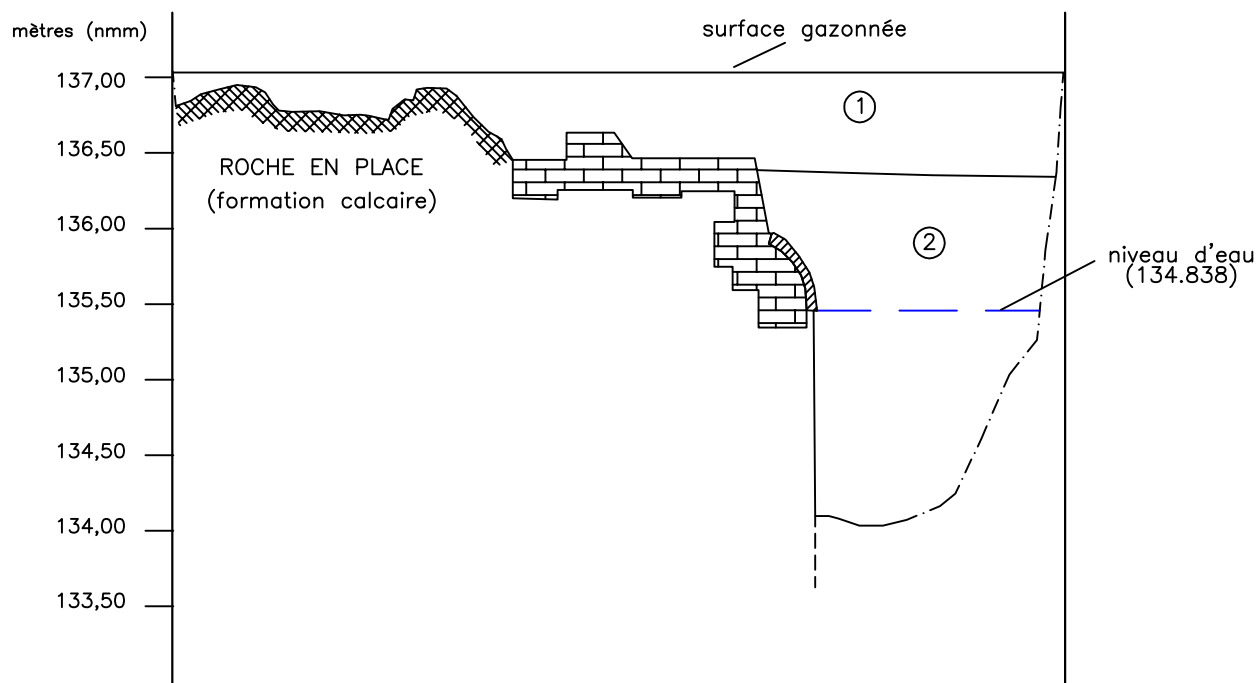
0 0.5 1.0 m
ÉCHELLE : 1:50

MON0407

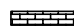

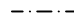
ethnoscop

FIGURE 4

COUPE STRATIGRAPHIQUE



- ① Sable limoneux brun orangé, racinaire, moyennement compact, avec quelques traces de déchets
- ② Sol hétérogène. Sable limoneux brun orangé et dépôts de cendres, moyennement compact, avec déchets de verre, de céramique et de métal

-  Pierre calcaire
-  Crépis
-  Limite d'excavation

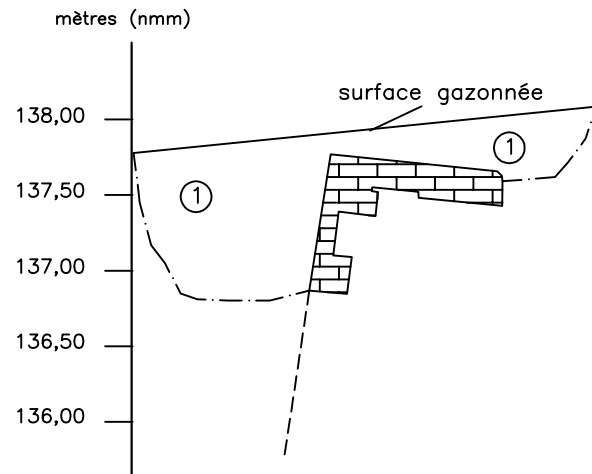
0 0.5 1.0 m
ÉCHELLE : 1:50


MON0407

ethnoscop

COUPE STRATIGRAPHIQUE

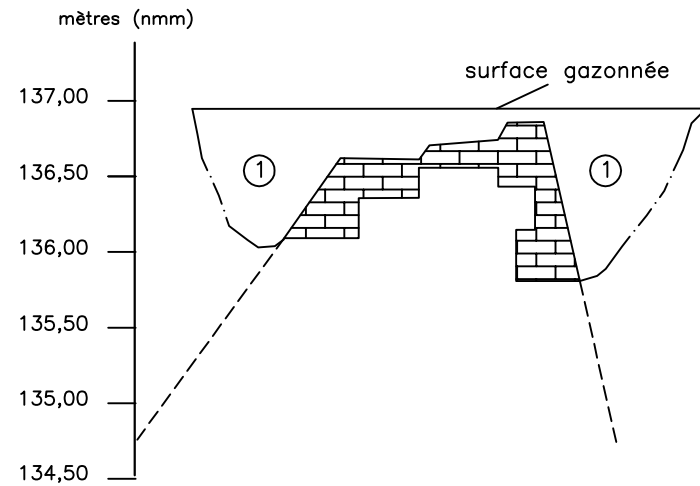
FIGURE 6
SOUS-OPÉRATION 4C, PAROI SUD



- ① Sable limoneux brun foncé, organique, moyennement compact, avec quelques cailloux
-  Pierre calcaire
- - - - Limite d'excavation

0 0.5 1.0 m
ÉCHELLE : 1:50

FIGURE 7
SOUS-OPÉRATION 4D, PAROI OUEST



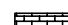
- ① Sable limoneux brun foncé, organique, moyennement compact, avec quelques éclats et blocs de pierres calcaires
-  Pierre calcaire
- - - - Limite d'excavation



Figure 8 : Photographie illustrant le réservoir du mont Royal vers 1900, sur laquelle on aperçoit une colonne de pierre surmontant probablement l'ouverture murée du côté est. (Dans le parc du Mont-Royal, Montréal, QC, vers 1900, Musée McCord, VIEW-2498)



Figure 9 : Photographie prise en 1914 du monument commémoratif à Simon McTavish sur le flanc est du mont Royal. Ce monument est semblable à celui qui est représenté sur la figure 10. (*Monument McTavish, mont Royal, Montréal, Qc, 1914, Musée McCord, VIEW-14103*)



Figure 10 : Gravure représentant le monument funéraire de Simon McTavish. Comme on peut le remarquer la colonne est différente de celle de la figure 8. (Christian Duncan, s.d., collection ANQ P318-2,28)



Photo 1 : Les pierres de couleur gris pâle, du mur mitoyen entre la propriété de l'hôpital Royal-Victoria et le parc du Mont-Royal, proviennent probablement des affleurements rocheux extraits à l'emplacement du réservoir (MTL04-25-15-D1-27)



Photo 2 : Mur de support de la plate-forme sur lequel repose le monument commémorant le décès de Simon McTavish (MTL04-25-15-D1-33)



Photo 3 : Ouverture murée dans le mur est de l'ancien réservoir (MTL04-25-15-D1-34)



Photo 4 :

Parement intérieur et surface dérasée du mur est de l'ancien réservoir (MTL04-25-15-D1-8)



Photo 5 : Couche de résidus de combustion provenant d'un dépotoir et excavée mécaniquement dans les quatre tranchées (MTL04-25-15-D1-19)



Photo 6 :

Parement intérieur du mur nord de l'ancien réservoir dont la partie inférieure, sous le niveau de l'échelle photographique, est formée par la paroi rocheuse. (MTL04-25-15-D1-13)



Photo 7 : Sommet du mur ouest de l'ancien réservoir en partie recouvert d'un crépi localisé à quelques centimètres sous la surface (MTL04-25-15-D1-16)



Photo 8 : Sommet du mur sud de l'ancien réservoir en partie recouvert d'un crépi localisé à quelques centimètres sous la surface (MTL04-25-15-D1-20)



Photo 9 : Grandes dalles de grès vert sur le parement intérieur (côté gauche de la photo) du mur est de l'ancien réservoir (MTL04-25-15-D1-7)



Photo 10 : Paroi rocheuse au nord du monument commémoratif à Simon McTavish dans laquelle on remarque des traces de débitage (MTL04-25-15-D1-35)

ARRONDISSEMENT HISTORIQUE ET NATUREL
 DU MONT-ROYAL
 ESCALIER PEEL
 INVENTAIRE ARCHÉOLOGIQUE
 RÉSERVOIR DU MONT-ROYAL
 MTL04-25-15
 PLAN 1

- AIRE D'ÉTUDE
- VOLET PRÉHISTORIQUE:
- P1 NUMÉRO DE ZONE À POTENTIEL
 - ▨ ZONE À POTENTIEL PRÉHISTORIQUE
 - 1A NUMÉRO DE SOUS-OPÉRATION
 - LIMITE DE SOUS-OPÉRATION
- VOLET HISTORIQUE:
- H1 NUMÉRO DE ZONE À POTENTIEL
 - ▨ ZONE À POTENTIEL HISTORIQUE
 - 4A NUMÉRO DE SOUS-OPÉRATION
 - - - LIMITE DE SOUS-OPÉRATION
 - STRUCTURE HORS SOL
 - VESTIGE ARCHÉOLOGIQUE
 - - - PROJECTION DE VESTIGE
 - LIMITES DU PARC DU MONT-ROYAL

0 50 m
 ÉCHELLE : 1:1 500

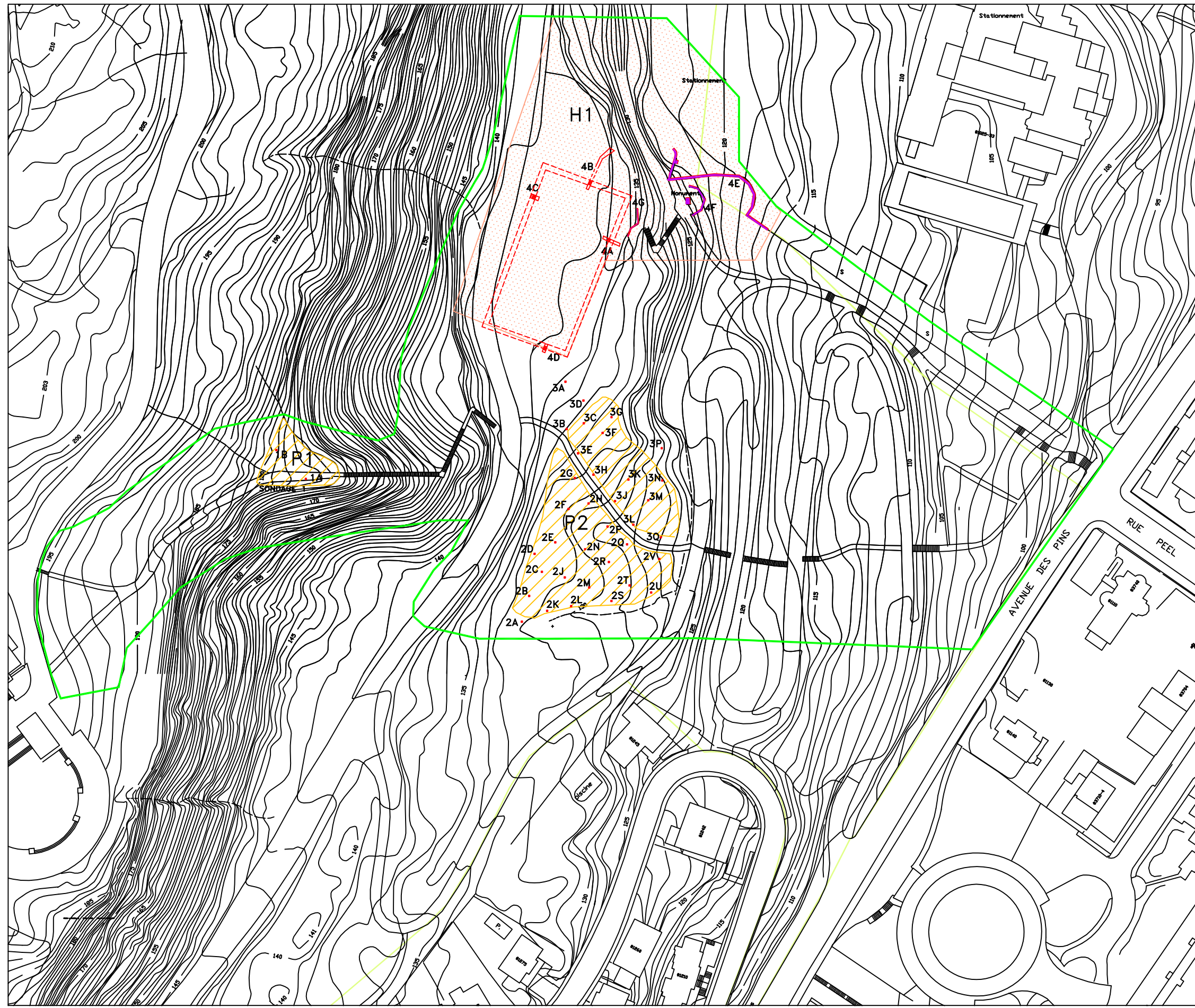


SOURCE : PLAN BASE, CARTOGRAPHIE NUMÉRIQUE, VILLE DE MONTRÉAL,
 SDEU, FEUILLET No 31H10-012-0134

Montréal 

MON0407

ethnoscop



3.0 CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

L'inventaire archéologique, réalisé à l'automne 2004, sur le site de l'ancien réservoir du mont Royal, a permis de confirmer l'emplacement de cet ouvrage de génie civil construit en 1872 par la Ville de Montréal. Les quatre murs du réservoir ont été dégagés à quelques centimètres sous la surface. Considérant l'importance de ces vestiges, il est recommandé que tous travaux de dégagement du réservoir ou d'excavation sur son pourtour soient supervisés par une équipe d'archéologues. Il est de plus probable que les canalisations d'alimentation et de drainage du réservoir soient toujours enfouies du côté est. Une supervision archéologique permettrait donc de compléter le travail d'enregistrement déjà amorcé, particulièrement en ce qui a trait à la voûte effondrée entre l'ouverture murée et le mur est du réservoir.

Documents consultés

Williams & Jones

1981 *American Journal of Sciences*, n° 281, pp. 673-696

ANNEXE A
EXTRAIT DU RAPPORT DU SURINTENDANT
DE L'AQUEDUC DE 1872

d'épuisements, etc., etc. Ce réservoir une fois complété, aura une capacité de 86 millions, au lieu de 13 millions qu'il a actuellement.

RÉSERVOIR A UN NIVEAU PLUS ÉLEVÉ.

Les plaintes nombreuses de manque d'eau faites par les personnes résidant sur la rue Sherbrooke Ouest, et les rues et Avenues au-delà qui y aboutissent;—les demandes pressantes des citoyens qui demeurent sur le versant de la montagne, et qui ne sont pas approvisionnés par le Réservoir actuel, ont induit le Comité de l'eau à construire un Réservoir spécial sur un niveau plus élevé et munis des appareils nécessaires à pomper. Par ce moyen on espère donner aux tuyaux de la rue Sherbrooke et de ceux des rues au-delà, la pression d'eau qui se trouve actuellement affaiblie par la trop grande quantité absorbée par les concessionnaires des parties basses de la Cité. On calcule aussi que par ce moyen, les terrains dans cette partie de la Cité prendront de la valeur, à raison de l'érection d'un plus grand nombre de bâtisses que le manque d'eau avait sans doute empêché jusqu'à présent de s'y élever.

Ce Réservoir va être construit sur la propriété du Parc, un peu au-dessus du monument McTavish, à une hauteur de 280 pieds au-dessus du Réservoir de la rue McTavish, et doit être de 200 pieds de long par 80 pieds de large, et de 10 pieds de profondeur et capable de contenir un million de gallons d'eau.

On doit placer au Réservoir de la rue McTavish, une petite machine à vapeur de la capacité de 500,000 gallons par 24 heures, pour élever l'eau dans le nouveau Réservoir par une maîtresse conduite de 12 pouces de diamètre.

Les plans et estimés de ces travaux ont été soumis et approuvés par le Conseil de la Cité le 26 Août dernier. Le contrat pour la construction du Réservoir a été accordé à M. J. Whelan, le 8 Octobre dernier, et celui pour la machine à vapeur à pomper, à M. H. R. Worthington, de New York, le 7 Octobre dernier, pour la somme de \$6100. Ces travaux devront être achevés vers le premier Juin prochain.

L'excavation de ce Réservoir avance rapidement et promet d'espérer qu'elle sera terminée dans le délai prescrit.

La machine doit être placée dans une nouvelle bâtisse qui va être construite voisine du logement du gardien.

Les plans et devis sont maintenant prêts pour cette partie des travaux. Le tuyau d'ascension de 12 pouces est maintenant posé jusqu'à une distance de 800 pieds du nouveau Réservoir, ainsi qu'un tuyau de drainage en grès de 9 pouces de diamètre pour recevoir le trop plein du réservoir et les autres pertes.

MACHINES HYDRAULIQUES ET TUYAUX D'ASCENSION.

On a demandé pour le 21 Avril dernier des soumissions pour la construction de bâtiments pour la nouvelle machine à vapeur, et les ateliers à la maison des roues, mais le Comité de l'eau ne les trouvant pas avantageuses pour la Cité, m'a ordonné de faire faire ces travaux sous ma surintendance immédiate. Ces ouvrages viennent d'être complétés au coût de \$18,906.18, y compris l'atelier avec une partie du mécanisme et une chambre de réserve. La machine Worthington, d'une capacité de 8 millions de gallons, a été aussi complétée et mise en mouvement avec succès le 20 Janvier dernier. Cette machine a toujours fonctionné depuis, et a donné pleine satisfaction. Aussi a-t-elle été mise en opération en temps opportun; car les roues hydrauliques ont dû être arrêtées par le besoin d'eau pour les faire mouvoir, vu le froid excessif de cet hiver et l'eau basse dans l'Aqueduc. Le nouvel atelier a besoin d'être fourni d'outils pour lesquels demande va être bientôt faite au Conseil à cette fin.

On a posé, de bonne heure le printemps dernier, sous le canal Lachine, deux lignes de tuyaux d'ascension de 30 pouces, lesquelles lignes ont été poussées jusqu'à la rue St. Joseph, où l'une d'elles a été reliée avec les deux maîtresses-conduites de 24 pouces, et l'autre continuée dans la direction du Réservoir, et est maintenant rendue presque aussi loin que la voie du chemin de fer de Lachine. La ligne des tuyaux posés entre le Canal Lachine et la maison des roues est simple et va en divergeant

ANNEXE B
RÉPERTOIRE DES BIENS IMMOBILIERS

VILLE DE MONTRÉAL
INVENTAIRE DES SITES ARCHÉOLOGIQUES

1/4

RÉPERTOIRE DES BIENS IMMOBILIERS

Code Borden

Code temporaire

Op./S.op./Lot

No. du vestige:

Nom ou identification du vestige :

Localisation du vestige :

Date :

Lot :
Sous:
Sur:

Orientation:

Vestiges :
Appuyé contre:
Imbriqué à:

Description :

Imposante structure maçonnée dont le corps est constitué de blocs de calcaire ébauchés et dont le parement intérieur est surfacé de dalles de grès vert.

À son sommet (peut-être arrasé), le vestige fait 1,05 m de largeur en pierres calcaires et 1,20 m en comptant le parement de grès.

Bien que le vestige n'ait été dégagé que sur moins de 1,50 m de profondeur, le fond du bassin est présumé être à 3,05 m (10 pi). En tenant compte du profil dégagé, la base du mur devrait avoir plus de 3,30 m.

Le vestige présente un fruit d'environ 60° et un contre-fruit de près de 75°.

Vestige de pierre ou de brique :**Construction** (parement simple, double, double avec blocage, rangs de brique, ind.) :

parement double avec blocage

Matériaux (calcaire, grès, etc.; brique commune ou réfractaire; cale) :

Maçonnerie de calcaire, parement en dalles de grès à l'intérieur

Travail de la pierre (brute, ébauchée, équarrie ou de taille) :

ébauchée; dalles de grès sciées ?

Agencement des matériaux**Appareil** (régulier, +/- régulier, irrégulier ou à tout venant) :

+/- régulier

Parement (dressé, +/- dressé ou non dressé) :

non dressé

Assises (régulières, +/- régulières ou irrégulières) :**Nombre d'assises observées :**

3-4

+/- régulières

Disposition (boutisse, panneresse, parpaing; couché à plat ou de chant; debout de chant ou de face) :

panneresse; couché à plat

Joints :**Liant** (matériau et couleur) :

mortier jaunâtre

Pose (creux, affleurés, baveux, ind.) :

affleurés au fer

État (évidés, désagrégés, etc.) :**Épaisseur :** 3-6 cm**Maçonnerie sèche :****Blocage** (matériau et dimensions) :**Enduit** (matériau et couleur) :**Vestige de bois :****Essence :****Mode d'assemblage** (tenon et mortaise, coulisse, déclin, etc.) :**Fixation** (vis, clous, chevilles, etc.) :**Particularités** (ouverture, ressaut, retrait, bouchage, empattement, assise d'arasement, fruit, etc.) :

fruit d'environ 60° et contre-fruit d'environ 75°

Base d'appui :

Dimensions :

Dimensions horizontales du vestige :

longueur : 1-1,50 m dégagé

largeur: 1,20 m au sommet

Dimensions verticales du vestige (altitudes) :

points: sommet: fond / niveau atteint: base: hauteur: identification:

--	--	--	--	--	--

Dimensions et altitudes des composantes (empannement, sole, assise de cale et autres particularités) :

Dimensions des matériaux :

Pierres calcaires d'environ 0,30 x 0,20 x 0,40 m à 0,50 x 0,60 m

État de conservation :

Degré de dégagement lors du constat : partie supérieure

Intégrité :

Seule la surface semble avoir été détruite; peut-être enlèvement des dalles du trottoir ?

Altération des matériaux :

Désordres structurels :

Références :

Archéologue: Yanik Blouin

Plans:

[Empty box for Plans]

Coupe:

oui

Carnet:

[Empty box for Carnet]

Échantillon:

[Empty box for Échantillon]

Photos:

6,7,8 et 9

Interprétation :

Interprétation fonctionnelle :

Partie du mur est du réservoir du Mont-Royal

Datation :

1872-1873

Commentaires :

L'étanchéité du réservoir maintient les eaux d'infiltration à un niveau élevé.

VILLE DE MONTRÉAL
INVENTAIRE DES SITES ARCHÉOLOGIQUES

1/4

RÉPERTOIRE DES BIENS IMMOBILIERS

Code Borden

Code temporaire

Op./S.op./Lot

No. du vestige:

Nom ou identification du vestige :

Localisation du vestige :

Date :

Lot :
Sous:
Sur:

Orientation:

Vestiges :
Appuyé contre:
Imbriqué à:

Description :

Partie du réservoir assez différente des autres.

Le sommet, plus inégal, semble avoir été dérasé plus profondément que la mur est.

Il n'y a pas de parement nord, la maçonnerie s'appuie contre le roc en place.

Du sommet, le parement présente un contre-fruit d'environ 80° sur près de 0,60 m, suivi d'un ressaut en quart de rond et d'un parement vertical.

La surface du ressaut et du parement vertical est recouverte de crépis.

Vestige de pierre ou de brique :**Construction** (parement simple, double, double avec blocage, rangs de brique, ind.) :

parement simple avec blocage

Matériaux (calcaire, grès, etc.; brique commune ou réfractaire; cale) :

calcaire

Travail de la pierre (brute, ébauchée, équarrie ou de taille) :

ébauchée

Agencement des matériaux**Appareil** (régulier, +/- régulier, irrégulier ou à tout venant) :

+/- régulier

Parement (dressé, +/- dressé ou non dressé) :

non dressé

Assises (régulières, +/- régulières ou irrégulières) :**Nombre d'assises observées :** 2-3 et plus

+/- régulières

Disposition (boutisse, panneresse, parpaing; couché à plat ou de chant; debout de chant ou de face) :

panneresse; couché à plat

Joints :**Liant** (matériau et couleur) :

mortier jaunâtre

Pose (creux, affleurés, baveux, ind.) :

affleurés au fer

État (évidés, désagrégés, etc.) :**Épaisseur :** 3-6 cm**Maçonnerie sèche :****Blocage** (matériau et dimensions) :**Enduit** (matériau et couleur) :

crépis blanc jaunâtre

Vestige de bois :**Essence :****Mode d'assemblage** (tenon et mortaise, coulisse, déclin, etc.) :**Fixation** (vis, clous, chevilles, etc.) :**Particularités** (ouverture, ressaut, retrait, bouchage, empattement, assise d'arasement, fruit, etc.) :

ressaut en quart de rond d'environ 0,30 m

Base d'appui :

Dimensions :

Dimensions horizontales du vestige :

longueur : environ 1,00 m dégagé

largeur : environ 2,00 m

Dimensions verticales du vestige (altitudes) :

points:	sommet:	fond / niveau atteint:	base:	hauteur:	identification:

Dimensions et altitudes des composantes (empattement, sole, assise de cale et autres particularités) :

Dimensions des matériaux :

Pierres calcaires d'environ 0,30 x 0,20 x 0,40 m

État de conservation :

Degré de dégagement lors du constat : partie du sommet

Intégrité :

Dérasé en surface

Altération des matériaux :

Désordres structurels :

Références :

Archéologue: Yanik Blouin

Plans:

Coupe: oui

Carnet:

Échantillon:

Photos: 10, 11, 12, 13 et 14

Interprétation :

Interprétation fonctionnelle :

Mur nord du réservoir du Mont-Royal

Datation :

1872-1873

Commentaires :

L'étanchéité du réservoir maintient les eaux d'infiltration à un niveau élevé.

VILLE DE MONTRÉAL
INVENTAIRE DES SITES ARCHÉOLOGIQUES
RÉPERTOIRE DES BIENS IMMOBILIERS

1/4

Code Borden

Code temporaire

Op./S.op./Lot

No. du vestige:

MTL04-25-15

4C1

3

Nom ou identification du vestige :

Mur ouest du réservoir du Mont-Royal

Localisation du vestige :

Où dans la sous-opération : affleurant presque à la surface

Date :

14 octobre 2004

Lot :
Sous:
Sur:

Orientation:

nord-sud

Vestiges :
Appuyé contre:
Imbriqué à:

Description :

Le sommet du mur a été complètement dégagé (1,20 m) ainsi qu'environ 1m du parement intérieur.

Le parement extérieur n'a pas été documenté.

Le contre-fruit est de 80°.

La surface du mur présente une inclinaison. Elle forme un angle d'environ 90° avec le contre-fruit. Il est donc probable qu'il s'agisse de l'assise de surface.

L'intérieur du réservoir présente un recouvrement de crépis et possiblement l'assise de surface.

Vestige de pierre ou de brique :**Construction** (parement simple, double, double avec blocage, rangs de brique, ind.) :

1 seul parement avec blocage de dégagé

Matériaux (calcaire, grès, etc.; brique commune ou réfractaire; cale) :

calcaire

Travail de la pierre (brute, ébauchée, équarrie ou de taille) :

ébauchée

Agencement des matériaux**Appareil** (régulier, +/- régulier, irrégulier ou à tout venant) :

+/- régulier à irrégulier

Parement (dressé, +/- dressé ou non dressé) :

non dressé

Assises (régulières, +/- régulières ou irrégulières) :**Nombre d'assises observées :** 3-4

+/- régulières

Disposition (boutisse, panneresse, parpaing; couché à plat ou de chant; debout de chant ou de face) :

panneresse; couché à plat

Joints :**Liant** (matériau et couleur) :

mortier jaunâtre

Pose (creux, affleurés, baveux, ind.) :

affleurés au fer

État (évidés, désagrégés, etc.) :

désagrégé ?

Épaisseur : 5-8 cm**Maçonnerie sèche :****Blocage** (matériau et dimensions) :**Enduit** (matériau et couleur) :

Recouvert d'un crépis sur son parement intérieur et sur une partie du sommet

Vestige de bois :**Essence :****Mode d'assemblage** (tenon et mortaise, coulisse, déclin, etc.) :**Fixation** (vis, clous, chevilles, etc.) :**Particularités** (ouverture, ressaut, retrait, bouchage, empattement, assise d'arasement, fruit, etc.) :**Base d'appui :**

Dimensions :

[]

MTL04-25-15

-4C1

-3

Dimensions horizontales du vestige :

longueur : 1,00 m de dégagé

largeur: environ 1,50 m

Dimensions verticales du vestige (altitudes) :

points:	sommet:	fond / niveau atteint:	base:	hauteur:	identification:
[]	[]	[]	[]	[]	[]

Dimensions et altitudes des composantes (empattement, sole, assise de cale et autres particularités) :

[]

Dimensions des matériaux :

Pierres calcaires d'environ 0,30 x 0,20 x 0,40 m à 0,40 x 0,50 m

État de conservation :

Degré de dégagement lors du constat : superficiel

Intégrité :

[]

Altération des matériaux :

[]

Désordres structurels :

[]

Références :

Archéologue: Yanik Blouin

Plans:

[Empty box for Plans]

Coupe:

oui

Carnet:

[Empty box for Carnet]

Échantillon:

[Empty box for Échantillon]

Photos:

15, 16, 17 et 18

[Empty box for Photos]

Interprétation :

Interprétation fonctionnelle :

Mur ouest du réservoir du Mont-Royal

[Empty box for Interpretation]

Datation :

1872-1873

[Empty box for Datation]

Commentaires :

La couche d'aquifère n'a pas été atteinte.

[Empty box for Commentaires]

VILLE DE MONTRÉAL
INVENTAIRE DES SITES ARCHÉOLOGIQUES

1/4

RÉPERTOIRE DES BIENS IMMOBILIERS

Code Borden

Code temporaire

Op./S.op./Lot

No. du vestige:

MTL04-25-15

4D1

4

Nom ou identification du vestige :

Mur sud du réservoir du Mont-Royal

Localisation du vestige :

Où dans la sous-opération : affleurant en surface

Date :

14 octobre 2004

Lot :
Sous:
Sur:

Orientation:

est-ouest

Vestiges :
Appuyé contre:
Imbriqué à:

Description :

Maçonnerie de pierres calcaires dont le sommet a possiblement été dérasé.

Le sommet a été dégagé sur toute sa largeur, soit 1,40 m et les parements sur 1,00 m.

Le fruit est d'environ 55° et le contre-fruit d'environ 75°.

Vestige de pierre ou de brique :**Construction** (parement simple, double, double avec blocage, rangs de brique, ind.) :

parement double avec blocage

Matériaux (calcaire, grès, etc.; brique commune ou réfractaire; cale) :

calcaire

Travail de la pierre (brute, ébauchée, équarrie ou de taille) :

ébauchée

Agencement des matériaux**Appareil** (régulier, +/- régulier, irrégulier ou à tout venant) :

+/- régulier à irrégulier

Parement (dressé, +/- dressé ou non dressé) :

non dressé

Assises (régulières, +/- régulières ou irrégulières) :**Nombre d'assises observées :** plus de 3

+/- régulières

Disposition (boutisse, panneresse, parpaing; couché à plat ou de chant; debout de chant ou de face) :

panneresse; couché à plat

Joints :**Liant** (matériau et couleur) :

mortier jaunâtre

Pose (creux, affleurés, baveux, ind.) :

affleurés au fer

État (évidés, désagrégés, etc.) :**Épaisseur :** 3-6 cm**Maçonnerie sèche :** **Blocage** (matériau et dimensions) :**Enduit** (matériau et couleur) :

Crépis sur la face intérieur du réservoir et partiellement sur le sommet

Vestige de bois :**Essence :** **Mode d'assemblage** (tenon et mortaise, coulisse, déclin, etc.) :**Fixation** (vis, clous, chevilles, etc.) :**Particularités** (ouverture, ressaut, retrait, bouchage, empattement, assise d'arasement, fruit, etc.) :**Base d'appui :**

Dimensions :

Dimensions horizontales du vestige :

longueur : 1,00 à 1,50 m

largeur: 1,40 m au sommet

Dimensions verticales du vestige (altitudes) :

points:	sommet:	fond / niveau atteint:	base:	hauteur:	identification:

Dimensions et altitudes des composantes (empattement, sole, assise de cale et autres particularités) :

Dimensions des matériaux :

Pierres calcaires d'environ 0,30 x 0,20 x 0,40 m

État de conservation :

Degré de dégagement lors du constat : partie supérieure

Intégrité :

Possiblement dérasé en surface

Altération des matériaux :

Désordres structurels :

Références :

Archéologue: Yanik Blouin

Plans:

[Empty box for Plans]

Coupe:

oui

Carnet:

[Empty box for Carnet]

Échantillon:

[Empty box for Échantillon]

Photos:

19, 20, 21 et 22

Interprétation :

Interprétation fonctionnelle :

Mur ouest du réservoir du Mont-Royal

Datation :

1872-1873

Commentaires :

La couche d'aquifère n'a pas été atteinte.

ANNEXE C
CATALOGUE DES PHOTOGRAPHIES

Projet : Réservoir sur le flanc est du Mont-Royal
 Film N° : MTL04-25-15-D1

Archéologue : Yanik Blouin
 Type de film : Diapo. 100 ASA

Date	Cliché	Nég.	CD	Identification	Description	Orientation
14/10/04	1	1	50700001	Vue générale	Prise de vue semblable aux photos anciennes de 1878 et 1900	E
14/10/04	2	2	50700002	Vue générale	Parc à l'emplacement du réservoir	E
14/10/04	3	3	50700003	Vue générale	Parc à l'emplacement du réservoir	SE
14/10/04	4	4	50700004	Vue générale	Parc à l'emplacement du réservoir	SO
14/10/04	5	5	50700005	Vue générale	Parc à l'emplacement du réservoir	O
14/10/04	6	6	50700006	4A	Positionnement	S
14/10/04	7	7	50700007	4A1	Mur est du réservoir; surface	N
14/10/04	8	8	50700008	4A1	Mur est du réservoir; parement extérieur	O
14/10/04	9	9	50700009	4A1	Mur est du réservoir; parement intérieur	E
14/10/04	10	10	507000010	4B	Positionnement	O
14/10/04	11	11	507000011	4B1	Mur nord du réservoir; surface	S
14/10/04	12	12	507000012	4B1	Mur nord du réservoir; surface	N
14/10/04	13	13	507000013	4B1	Mur nord du réservoir; parement intérieur	E
14/10/04	14	14	507000014	4B1	Mur nord du réservoir; parement extérieur	O
14/10/04	15	15	507000015	4C	Positionnement	S
14/10/04	16	16	507000016	4C1	Mur ouest du réservoir; surface	E
14/10/04	17	17	507000017	4C1	Mur ouest du réservoir; parement intérieur	N
14/10/04	18	18	507000018	4C1	Mur ouest du réservoir; parement extérieur	S
14/10/04	19	19	507000019	4D	Positionnement	O
14/10/04	20	20	507000020	4D1	Mur sud du réservoir; surface	E
14/10/04	21	21	507000021	4D1	Mur sud du réservoir; parement intérieur	S
14/10/04	22	22	507000022	4D1	Mur sud du réservoir; parement extérieur	N
14/10/04	23	23	507000023	Section 1	Stationnement en contrebas du mur mitoyen de l'hôpital Royal-Victoria	O
14/10/04	24	24	507000024	Section 1	Mur mitoyen de l'hôpital	O
14/10/04	25	25	507000025	Section 1	Contrefort du mur	O
14/10/04	26	26	507000026	Section 1-2	Jonction et affleurement rocheux	O
14/10/04	27	27	507000027	Section 2	Parement du côté de l'hôpital	SE
14/10/04	28	28	507000028	Section 2	Parement du côté du parc; brisure dans le mur	N
14/10/04	29	29	507000029	Section 2	Parement du côté du parc; section démantelée	N
14/10/04	30	30	507000030	Section 3	Parement du côté du parc; section démantelée	E
14/10/04	31	31	507000031	Section 3	Parement du côté de l'hôpital; arc de cercle caché par le feuillage	O
14/10/04	32	32	507000032	Section 3	Continuité du mur mitoyen entre l'hôpital et le parc	SE
14/10/04	33	33	507000033	Section 3	Mur de soutènement; monument funéraire	N
14/10/04	34	34	507000034	Section 3	Mur de soutènement; équipements du réservoir	O
14/10/04	35	35	507000035	Section 3	Affleurement rocheux derrière le monument McTavish	N
14/10/04	36	36	507000036	Section 1	Section 1 depuis le surplomb de la terrasse	E